



INFOROUTE

A partir du jeudi 20 avril
et pour une durée de 8 semaines

CIRCULATION REGLEMENTEE

sur la D921 (Gorges de Luz)
entre Villelongue
et Luz-Saint-Sauveur



Circulation interrompue

22 h 30 à 6 h 30

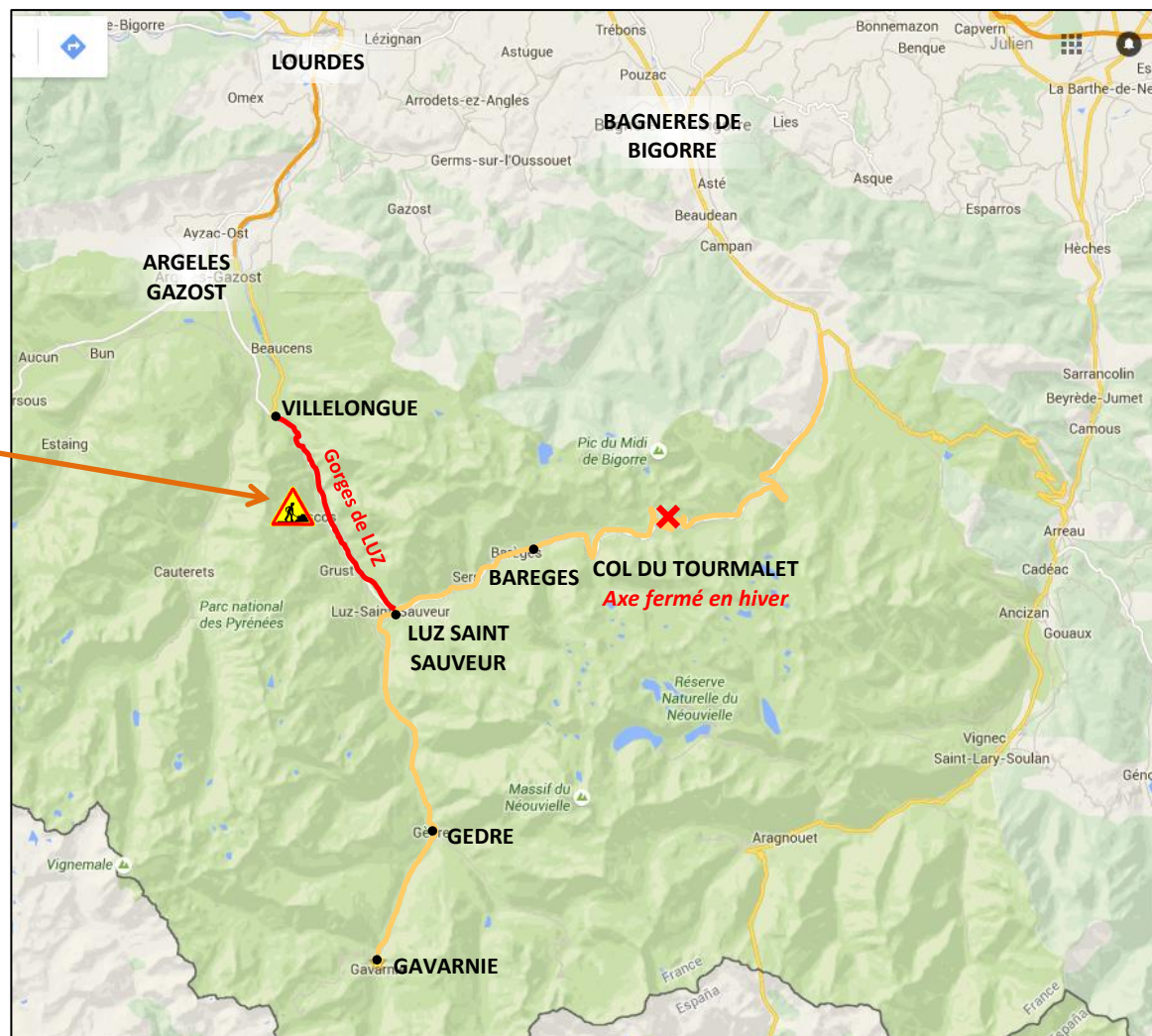


La route ne sera ouverte aux véhicules qu'aux horaires suivants :



Circulation réglementée

6 h 30 à 22 h 30





PRÉFÈTE DES
HAUTES-PYRÉNÉES



Travaux de sécurisation
GORGES DE LUZ

RD 921

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE

dans les 2 sens - 7j/7

À compter du 20 avril 2017

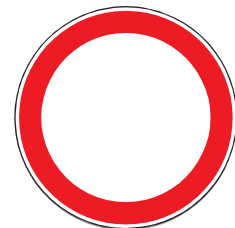
pour une durée prévisionnelle de 8 semaines

du rond point de Villelongue-Pierrefitte
jusqu'au carrefour avec la RD12, Chèze (Luz-Gavarnie)



Circulation interrompue

22 h 30 à 6 h 30



La route ne sera ouverte aux véhicules qu'aux horaires suivants :



Circulation réglementée

6 h 30 à 22 h 30



**Circulation interdite
aux piétons et aux cyclistes
24h/24 • 7j/7**



**Ouverture exceptionnelle et temporaire
du tunnel d'Arriou-Cluc
Hauteur max. 4 m**



AVRIL

20

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE SUR LA RD 921 du rond point de Villelongue-Pierrefitte jusqu'au carrefour avec la RD12, Chèze (Luz-Gavarnie)

Pour anticiper, je pense à

Commerçants

Prévenir les fournisseurs et adapter les circuits de livraison !

Particuliers

Anticiper ma livraison de fuel ou la reporter !

Hôteliers

Avertir mes clients !

Loisirs

Surveiller l'heure pour le retour !

RDV médicaux et administratifs

prendre en compte les créneaux horaires d'ouverture de la route !

GABARITS

La hauteur maximale des véhicules autorisés à emprunter le tunnel d'Arriou-Cluc est limitée à 4 m.

Les unités de la gendarmerie sont chargées de gérer le passage des véhicules >3,5t et des véhicules transportant des matières dangereuses. Ils devront emprunter le tunnel un par un. Cela pourrait engendrer des ralentissements.



Essais de gabarit le 25/01/2017

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le trafic des TMD sera soumis à autorisation. La demande devra être envoyée à l'adresse defense-protection-civile@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr. Le formulaire de demande d'autorisation est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site des services de l'État www.hautes-pyrenees.gouv.fr. Il sera réclamé par les forces de l'ordre



SECOURS

Les véhicules de secours et d'urgence sont autorisés à passer 24h/24

SANTÉ

Pour qu'une réponse médicale, vous soit apportée, une permanence de soins est mise en place à Luz-Saint-Sauveur

> **Composez le 15**



INCENDIE OU ACCIDENT



Les conditions de circulation :

<http://inforoute.ha-py.fr>

Pour signaler toutes les difficultés que vous rencontrez :

pref-gorgesluz@hautes-pyrenees.gouv.fr

Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost : 05 62 97 71 71 (9 h - 12 h / 14 h à 17 h)
après 17 h : Préfecture des Hautes-Pyrénées : 05 62 56 65 65



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES
HAUTES-PYRÉNÉES



HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Safety work
GORGES DE LUZ

RD 921

REGULATED TRAFFIC
in each direction - 7 days a week

From april the 20th

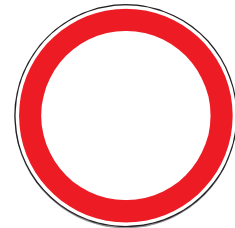
For about 8 weeks

from the roundabout of Villelongue-Pierrefitte
until the crossroad with RD12, Chèze (Luz-Gavarnie)



Interrupted traffic

22:30pm till 6:30am



4 wheel vehicles may take this road at the following times



Regulated traffic

6:30am till 22:30pm



The way is closed
to pedestrians and cyclists
24 hours a day, 7 days a week.



exceptionally and temporary opening of
the Arriou-Cluc tunnel

max. height 4 m





PRÉFÈTE DES
HAUTES-PYRÉNÉES



Obras de mejoras de la seguridad
GORGES DE LUZ

RD 921

CIRCULACIÓN REGLAMENTADA

En ambos sentidos – permanente

A partir del 20 de abril de 2017

Para una duración prevista de 8 semanas

Desde la rotonda de Villelongue-Pierrefitte
hasta la encrucijada de la carretera RD12, Chèze (Luz-Gavarnie)



Interrupción de la circulación

22:30 hasta las 6:30



El tráfico será autorizado sólo a los horarios siguientes



Trafico reglamentado

6:30 hasta las 22:30



CIRCULACIÓN PROHIBIDA

De los peatones y ciclistas
en permanencia



apertura excepcional y temporal
del túnel de Arriou-Cluc

Altura máxima 4 m

